

2022-2566
2023-09-26

GRUPE	M01	FONGICIDE
-------	-----	-----------

CUEVA[®] COMMERCIAL

FONGICIDE AU CUIVRE

COMMERCIAL

SOLUTION

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

PRINCIPE ACTIF : Cuivre, présent sous forme d'octanoate de cuivre 1,8 %

N° D'HOMOLOGATION : 31825 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 1 à 1 000 L

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne

Agent canadien :
Neudorff North America
Po Box 178
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3
250-652-5888

Fongicide au cuivre liquide pour la période de dormance et la saison de croissance. Supprime plusieurs maladies des plantes à raison de faibles concentrations de cuivre. Biodégradable : se décompose en une forme utile aux plantes et aux microbes.

PRÉCAUTIONS

EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCESS. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés.

Porter des lunettes étanches, un pantalon long, une chemise à manches longues, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. De plus, porter des gants résistant aux produits chimiques pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation.

Retirer l'équipement de protection individuelle immédiatement après avoir manipulé le produit. Aussitôt que possible, se laver soigneusement et enfiler des vêtements propres. Retirer immédiatement les vêtements et l'équipement de protection individuelle si le pesticide pénètre à l'intérieur. Se laver ensuite soigneusement et enfiler des vêtements propres. Jeter les vêtements et autres matières absorbantes qui ont été imbibés ou fortement contaminés par le produit sous forme concentrée. Ne pas les réutiliser. Pour le nettoyage et l'entretien de l'équipement de protection individuelle, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Laver et entreposer l'équipement de protection individuelle à l'écart des autres vêtements.

Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre de la gomme à mâcher, de fumer ou de se rendre aux toilettes. Nettoyer l'extérieur des gants avant de les enlever.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES OXIQUE pour les oiseaux, les petits mammifères sauvages et les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le MODE D'EMPLOI. Afin de réduire le risque de contamination des habitats aquatiques par le ruissellement en provenance des zones traitées, éviter d'appliquer ce produit sur des pentes modérées ou abruptes et sur des sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues. Le risque de contamination des milieux aquatiques par le ruissellement peut être réduit par l'aménagement d'une bande filtrante de végétation entre la zone traitée et le plan d'eau.

PREMIERS SOINS

En cas de contact avec la peau ou les vêtements : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans le contenant d'origine dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Protéger du gel.

ÉLIMINATION

Pour les contenants recyclables: Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Élimination des produits inutilisés et indésirables: Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

NE PAS appliquer ce produit de manière qu'il entre en contact avec des travailleurs ou des personnes à proximité de la zone, directement ou par dérive. Seuls les utilisateurs portant un équipement de protection peuvent pénétrer dans la zone de traitement pendant l'application.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

EMPÊCHER les rejets, les effluents ou les eaux de ruissellement en provenance des serres d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les océans ou tout autre plan d'eau.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS entrer ni permettre l'entrée des travailleurs dans les sites traités durant le délai de sécurité de 4 heures.

Application par pulvérisateur agricole

NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer avec des gouttelettes plus petites que la classification moyenne de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application par pulvérisateur pneumatique

NE PAS appliquer pendant des périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** pulvériser au-dessus des plantes à traiter. Fermer les buses orientées vers l'extérieur aux extrémités des rangs et dans les rangs de bordure. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h sur le site traité, tel que mesuré à l'extérieur de la zone à traiter du côté du vent.

NE PAS appliquer par voie aérienne.

Zones Tampons de Pulvérisation :

Une zone tampon de pulvérisation n'est PAS requise pour les utilisations avec un équipement d'application manuel autorisé sur cette étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats d'eau douce vulnérables (par ex. les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et des habitats estuariens ou marins.

Méthode d'épandage	Culture		Zones tampons de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection :			
			d'un habitat dulcicole d'une profondeur de :		d'un habitat estuarien/marin d'une profondeur de :	
			Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Gazon, persil, betterave potagère, céleri-rave, pomme de terre, betterave à sucre, ciboulette, ail, poireau, oignon, échalote, céleri, bette à carde, chou chinois, brocoli, chou, chou-fleur, chou vert, chou-rave, moutarde, pak-choï, haricot, pois, soja, aubergine, piment, tomate, concombre, cantaloup, melon, courge, citrouille, courgette, mûre, bleuet, gabelle, groseille à maquereau, raisin, framboise et canneberge		15	5	5	3
	Chou de Bruxelles, arbustes ornementaux et plantes à fleurs d'extérieur (tels que rosier, rose trémière, hydrangée, lilas des Indes)		10	4	5	2
	Fraise		4	2	2	1
Pulvérisateur pneumatique	Abricot, cerise, prune, mûre, bleuet, gabelle, groseille à maquereau, raisin, framboise, aveline, noisette et noix de Grenoble	Début du stade de croissance	50	40	40	30
		Fin du stade de croissance	40	30	30	20
	Pomme, poire, coing, nectarine et arbustes ornementaux et plantes à fleurs d'extérieur (tels que rosier, rose trémière, hydrangée, lilas des Indes)	Début du stade de croissance	45	35	35	30
		Fin du stade de croissance	35	25	25	20
	Pêche	Début du stade de croissance	35	30	30	20
		Fin du stade de croissance	30	20	20	10

Ce produit peut être mélangé avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons sans pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits

sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Neudorff North America au info@neudorff.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

Les zones tampons de pulvérisation pour ce produit peuvent être modifiés en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la Calculatrice de la zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Web Canada.ca.

INSTRUCTIONS CONCERNANT LES RAVAGEURS/SITES ET L'APPLICATION

USAGE GÉNÉRAL : S'utilise uniquement à l'extérieur et dans les serres. À moins d'indications contraires ci-après, la dose standard pour les espèces mentionnées est de 1 partie de concentré CUEVA® COMMERCIAL dans 50 (2 %) à 200 (0,5 %) parties d'eau, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Répéter les épandages aux 7 à 10 jours, au besoin, à moins d'indications contraires ci-après. Pour une suppression optimale, débiter le traitement 2 semaines avant l'apparition normale de la maladie ou lorsque les prévisions météorologiques font état de longues périodes de temps humide. Ou encore, débiter le traitement dès l'apparition de la maladie et répéter à intervalles de 7 à 10 jours, à moins d'indications contraires ci-après. Appliquer à la dose la plus élevée tous les 5 à 7 jours après une averse abondante ou lorsque le degré d'infestation est élevé. En règle générale, ne pas faire plus de 15 applications par année, à moins d'indications contraires. Pour les fleurs et plantes ornementales d'extérieur, ne pas faire plus de 10 applications par année. Dans la mesure du possible, planifier les applications de telle sorte qu'elles précèdent 12 heures de temps sec.

Ne pas appliquer la journée précédant la récolte.

CUEVA® COMMERCIAL peut causer divers degrés de toxicité au cuivre chez certaines espèces de plantes. Lorsque le temps est très humide et froid, des taches peuvent apparaître sur les feuilles des cultures sensibles au cuivre. Dans le doute quant à la sensibilité des plantes, appliquer sur des plantes individuelles ou sur de petites parcelles de plantes et attendre de voir si la plante subit des dommages avant de procéder au traitement de plus grandes surfaces.

GAZON		
Culture ou plante	Taux d'application et notes	Maladies supprimées
Gazon (pelouses, gazon de golf, verts de bowlingrin)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % et appliquer de 4,7 à 9,4 L de bouillie par 100 m ² ou 470 à 940 L par hectare Appliquer CUEVA® COMMERCIAL dès l'apparition de la maladie et répéter à intervalles de 7 à 10 jours, pour un maximum de 15 applications par année. Dans les zones sujettes à la maladie, émonder les arbres et arbustes voisins pour réduire l'ombrage sur le gazon et améliorer la circulation de l'air.	Blanc (<i>Erysiphe graminis</i>)

PLANTES ORNEMENTALES (D'EXTÉRIEUR ET DE SERRE)		
Culture ou plante	Taux d'application et notes	Maladies supprimées ou

		réprimées
Arbustes ornementaux et plantes à fleurs de serre et d'extérieur (tels que rosier, rose trémière, hydrangée, lilas des Indes)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours. CUEVA® COMMERCIAL peut causer une toxicité au cuivre chez certaines variétés de rosiers. La toxicité au cuivre prend la forme de taches violettes. Pour la tache noire, utiliser une solution à 1 %. Par temps frais et humide (moins de 18°C), l'utilisation de CUEVA® COMMERCIAL présente un risque de phytotoxicité.	Tache des feuilles (<i>Corynespora asiicola</i>) – Répression Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.), Rouille (<i>Puccinia malvacearum</i>) Brûlure bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i>) Feu bactérien (<i>Erwinia amylovora</i>) Brûlure corynéenne (<i>Thyrostroma carpophilum</i>)
Rosier		Tache noire (<i>Diplocarpon rosae</i>) Blanc (<i>Podosphaera pannosa</i> var. <i>rosae</i>) Rouille (<i>Phragmidium mucronatum</i>)
Lilas des Indes		Cercosporiose (<i>Cercospora lythracearum</i>) – Répression

CULTURES AGRICOLES		
Culture ou plante	Taux d'application et notes	Maladies supprimées ou réprimées
Légumes-racines et légumes-tubercules (betterave potagère, céleri-rave, pomme de terre, betterave à sucre)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) de la pomme de terre Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) de la pomme de terre Tache septorienne (<i>Septoria lycopersici</i>) de la pomme de terre Brûlure septorienne (<i>Septoria apiicola</i>) du céleri-rave Cercosporiose (<i>Cercospora beticola</i>) de la betterave et de la betterave à sucre
Légumes-bulbes (ciboulette, ail, poireau, oignon, échalote)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Mildiou (<i>Peronospora destructor</i>) Brûlure des feuilles (<i>Botrytis squamosa</i>) Pourriture molle (<i>Erwinia carotovora</i> subsp. <i>carotovora</i>)
Céleri	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Brûlure cercosporéenne (<i>Cercospora apiicola</i>) Brûlure septorienne (<i>Septoria apiicola</i>)

	Dans la plage de concentration et d'intervalle de réapplication spécifiée, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle de réapplication la plus courte dans des conditions propices à une forte pression de la maladie.	
Bette à carde	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalle de 5 à 10 jours. Dans la plage de concentration et d'intervalle de réapplication spécifiée, utiliser la dose la plus élevée et l'intervalle de réapplication la plus courte dans des conditions propices à une forte pression de la maladie.	Cersosporiose (<i>Cercospora beticola</i>) - Répression
Légumes-feuilles et légumes-fleurs du genre Brassica (chou chinois, brocoli, chou de Bruxelles, chou, chou-fleur, chou frisé, chou-rave, moutarde, pak-choi)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours. Pour le chou de Bruxelles, ne pas faire plus de 10 applications par année.	Pourriture noire (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>campestris</i>) - Répression
Légumineuses (haricot, pois, soja)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Ascochytose (<i>Ascochyta pisi</i>) Maladies bactériennes communes (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>phaseolicola</i>) Brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>phaseoli</i>) Tache brune (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>syringae</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>)
Légumes-fruits (aubergine, piment, tomate)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Tache septorienne des feuilles (<i>Septoria lycopersici</i>) Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i>) Gale bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i>) Chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> pv. <i>michiganensis</i>)

<p>Cucurbitacées (concombre, cantaloup, melon, courge, citrouille, courgette)</p>	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.</p>	<p>Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i>; <i>Erysiphe cichoracearum</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) Alternariose (<i>Alternaria cucumerina</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum orbiculare</i>) Tache angulaire (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>orbiculare</i>) Flétrissure bactérienne (<i>Erwinia tracheiphila</i>) Tache septorienne (<i>Septoria cucurbitacearum</i>)</p>
<p>Arbres fruitiers à pépins (pomme, poire, coing)</p>	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours. Ne pas faire plus de 10 applications par année.</p> <p>Ne pas excéder la dose de 1 % pour les variétés de pommes sensibles au roussissement. Pour les variétés très sensibles (p. ex., Délicieuse jaune, Jonagold, Mutsu), utiliser la dose de 0,5 %.</p> <p>Pour supprimer la brûlure bactérienne, appliquer CUEVA® COMMERCIAL durant la période de dormance, durant la floraison ou lors des épandages de couverture durant la saison.</p>	<p>Brûlure bactérienne (<i>Erwinia amylovora</i>) Tavelure <i>Venturia inaequalis</i>, <i>V. pirina</i>)</p>
<p>Arbres fruitiers à noyau (abricot, cerise, nectarine, pêche, prune)</p>	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.</p> <p>Pour les pêches, ne pas faire plus de 5 applications par année.</p> <p>Pour les nectarines, Ne pas faire plus de 10 applications par année.</p> <p>Pour le chancre bactérien, appliquer comme traitement de dormance lorsque les boutons commencent à gonfler et répéter le traitement au débourrement, puis chaque semaine par la suite, au besoin, jusqu'à un</p>	<p>Cloque du pêcher (<i>Taphrina deformans</i>) Tache bactérienne des feuilles (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>pruni</i>) Criblure (<i>Thyrostroma carpophilum</i>) Chancre bactérien (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>syringae</i>, <i>morsprunum</i>) Pourriture brune (<i>Monilinia fructicola</i>) Tache sur les feuilles et sur les fruits (<i>Blumeriella jaapii</i>)</p>

	<p>maximum de six épandages. À l'automne, faire un nouveau traitement lorsque 10 % des feuilles sont tombées, puis lorsque 80 % des feuilles sont tombées. Pour la pourriture brune, faire une pulvérisation intégrale aux stades fin de dormance (gonflement des boutons), préfloraison, pleine floraison et post-floraison. Par temps humide, des pulvérisations additionnelles peuvent être nécessaires.</p> <p>Pour l'antracnose (taches sur les feuilles et les fruits), la criblure et la cloque du pêcher, appliquer comme traitement de dormance à la fin de l'automne, durant une période de temps sec.</p>	
Petits fruits (mûre, bleuet, gabelle et cassis, groseille à maquereau, raisin, framboise, fraise)	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare.</p> <p>Appliquer au début de la floraison et poursuivre aux 7 à 10 jours jusqu'à la récolte. Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte.</p> <p>Pour les fraises, pulvériser 1 mois après la plantation (ou avant la floraison des plants établis), puis encore deux fois à intervalles de 7 jours.</p> <p>Pour les raisins, ne pas mélanger CUEVA® COMMERCIAL avec de la chaux. Certaines variétés Vinifera et hybrides françaises peuvent être sensibles au cuivre, ce qui se traduit par une brûlure des feuilles. Faire des essais à petite échelle avant de pulvériser ces variétés.</p> <p>Pour les bleuets nains, appliquer préventivement avant que les symptômes apparaissent.</p>	<p>Oïdium de la vigne (<i>Erysiphe necator</i>) du raisin Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>) de la fraise Mildiou de la vigne (<i>Plasmopara viticola</i>) du raisin Rouille (<i>Cronartium ribicola</i>) de la gabelle et de la groseille à maquereau Brûlure bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>Syringae</i>) de la framboise, de la mûre et du bleuet</p> <p>Tache septorienne (<i>Septoria</i> sp.) sur les bleuets nains</p>
Aveline, noisette	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.</p>	<p>Brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>corylina</i>) Brûlure orientale du noisetier (<i>Anisogramma anomala</i>)</p>
Noix de Grenoble	<p>Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à</p>	<p>Brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>juglandis</i>)</p>

	intervalles de 5 à 10 jours.	
Persil	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare.	Septoriose du persil (<i>Septoria petroselinii</i>)
Canneberge	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 7 à 10 jours.	Brûlure phomopsienne et dépérissement des pousses (<i>Phomopsi vaccinii</i> ; <i>Diaporthe vaccinii</i>)

CULTURES VIVRIÈRES EN SERRE		
Culture ou plante	Taux d'application et notes	Maladies supprimées ou réprimées
Céleri	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours. Utiliser la dose la plus élevée lorsque le degré d'infestation est élevé.	Brûlure cercosporéenne (<i>Cercospora apiicola</i>) Brûlure septorienne (<i>Septoria apiicola</i>)
Légumineuses (haricot, pois, soja)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Ascochytose (<i>Ascochyta pisi</i>) Maladies bactériennes communes (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>phaseolicola</i>) Brûlure bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>phaseoli</i>) Tache brune (<i>Pseudomonas syringae</i> pv. <i>syringae</i>) Blanc (<i>Erysiphe</i> spp.) Rouille (<i>Uromyces appendiculatus</i>)
Légumes-fruits (aubergine, piment, tomate)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Alternariose (<i>Alternaria solani</i>) Mildiou (<i>Phytophthora infestans</i>) Tache septorienne des feuilles (<i>Septoria lycopersici</i>) Moucheture bactérienne (<i>Pseudomonas syringae</i>) Gale bactérienne (<i>Xanthomonas campestris</i> pv. <i>vesicatoria</i>) Chancre bactérien (<i>Clavibacter michiganensis</i> pv. <i>michiganensis</i>)
Cucurbitacées (concombre, cantaloup, melon, courge, citrouille, courgette)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 % appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Appliquer de nouveau à intervalles de 5 à 10 jours.	Blanc (<i>Podosphaera xanthii</i> ; <i>Erysiphe cichoracearum</i>) Mildiou (<i>Pseudoperonospora cubensis</i>) Alternariose (<i>Alternaria cucumerina</i>) Anthracnose (<i>Colletotrichum orbiculare</i>) Tache angulaire (<i>Pseudomonas</i>)

		<i>syringae</i> pv. <i>orbiculare</i>) Flétrissure bactérienne (<i>Erwinia tracheiphila</i>) Tache septorienne (<i>Septoria cucurbitacearum</i>)
Petits fruits (fraise)	Utiliser une solution à 0,5 % - 2 %, appliquée à raison de 470 à 940 L par hectare. Pulvériser 1 mois après la plantation (ou avant la floraison des plants établis), puis encore deux fois à intervalles de 7 à 10 jours. Ne pas appliquer dans la journée précédant la récolte.	Blanc (<i>Podosphaera aphanis</i>)

Recommandations sur la gestion de la résistance

Aux fins de la gestion de la résistance, CUEVA® COMMERCIAL contient un fongicide ou un bactéricide appartenant au groupe M1. Toute population (de champignons ou de bactéries) peut renfermer des individus naturellement résistants à CUEVA® COMMERCIAL et à d'autres (fongicides ou bactéricides) du groupe M1. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces (fongicides ou bactéricides) sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux fongicides ou aux bactéricides :

- Dans la mesure du possible, alterner le CUEVA® COMMERCIAL ou d'autres fongicides ou bactéricides du même groupe M1 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides ou les bactéricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides ou les bactéricides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques ou bactériennes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer (nom de l'entreprise) en présence d'une baisse possible de sensibilité à (nom du produit) chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre (fongicide ou bactéricide) ayant un site d'action différent.

Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.

Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec www.neudorffpro.com.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.



Cueva® est une marque déposée de W. Neudorff GmbH KG